NOTE D'INFORMATION

FCP BMCI ISR

Nature juridique
FCP

Société de gestion
BMCI ASSET MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP18053 en date du 22/05/2018.

Directeur
Hicham ELALAMY

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **BMCI ASSET MANAGEMENT** sise à **26, Place des Nations Unies - Casablanca** - représentée par **AMRANI MOHAMED** en sa qualité d' **Directeur Général** , qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

BMCI ASSET MANAGEMENT
25, Bd. Al Massira Al Khadra
CASABLANCA - MAROC
Tél: 0522926900 - Fax: 0522990393

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Avertissement :

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.
En effet, avant d'investir, les investisseurs doivent considérer tous les risques inhérents à cet OPCVM.
Les fonds d'investissement et les investissements en titres cotés sont sujets à risque et il n'y a aucune garantie quant à la réussite des objectifs de l'OPCVM. Comme pour tout investissement dans un OPCVM, la valeur liquidative peut évoluer à la hausse comme à la baisse, dépendant des mouvements des marchés de capitaux.
La performance passée de l'OPCVM ou de la société de gestion BMCI Asset Management ne préjuge pas des performances futures de l'OPCVM.
Il n'est offert aux investisseurs aucune garantie de performance ou de restitution complète du capital investi dans l'OPCVM.
Les principaux risques auxquels l'OPCVM est exposé sont les suivants : risque de marché, risque de taux d'intérêt, risque de crédit et de contrepartie, risque de liquidité, risque de valorisation, risque actions, risque de change, risque opérationnel et risque d'inflation pour ne citer qu'eux.
Risque de marché :
Les investissements en titres cotés sont sujets au risque de marché. La valeur des titres constituant le fonds peut être affectée par différents facteurs tels que le niveau d'activité économique, la volatilité des marchés financiers, les taux d'intérêt, les changements de politique gouvernementale, la fiscalité ou d'autres décisions politiques et économiques qui peuvent parfois avoir un effet négatif sur les titres négociés.
Tant que le fonds est investi, sa valeur liquidative est exposée aux fluctuations du marché, et peut varier, à la hausse comme à la baisse.

Les titres dans lesquels le fonds investit sont exposés à des fluctuations de prix au jour le jour.

Risque de taux d'intérêt :

La valeur de l'investissement peut être affectée par des changements de niveau de taux d'intérêt. Les taux d'intérêt peuvent être influencés par différents éléments ou événements, tels que la politique monétaire, le taux d'escompte, le niveau d'inflation, etc...
La valeur des titres de créance détenus par le fonds va généralement évoluer dans le sens inverse des taux d'intérêt. En général, le prix d'un titre de créance augmente quand les taux d'intérêt baissent et vice versa.
Les titres d'un émetteur avec une duration plus importante seront plus sensibles à des mouvements de taux d'intérêt que ceux d'une duration plus faible. Ainsi l'impact d'un hausse ou baisse des taux d'intérêt sera plus important sur des titres à duration plus longue, peu importe le statut de l'émetteur du titre.

Risque de crédit et de contrepartie :

Le risque de crédit ou risque de défaut fait référence au risque qu'un émetteur de titre de créance fasse défaut (c'est-à-dire qu'il soit incapable de payer le capital et/ou les intérêts du titre émis).
Le risque de contrepartie fait référence à la capacité de la contrepartie d'une opération à assurer ses obligations (paiement, livraison, etc...) et au risque de défaut. Ce risque fait référence à la qualité des contreparties auprès desquelles le fonds est exposé. Des pertes peuvent survenir par exemple lors du règlement/livraison d'instruments financiers.
La valeur d'un titre de créance négocié de gré à gré évolue en fonction des changements dans la perception qu'ont les investisseurs du niveau de risque de crédit et de contrepartie, ainsi que dans le cas d'un défaut sur le marché.

Si la notation crédit d'une émission, d'un émetteur ou d'une contrepartie est rétrogradée, la valeur d'un titre de créance négocié de gré à gré qui lui est lié, et dans lequel le fonds a investi, peut baisser. Le degré de risque évolue en fonction de la qualité des titres dans lequel le fonds a investi.

Risque de liquidité :

La liquidité de l'OPCVM est dépendante des volumes traités sur les marchés des titres dans lequel il investit.
Un niveau de liquidité plus faible affectant un titre peut avoir un effet négatif sur la valeur des actifs de l'OPCVM. Mais plus important encore, ceci peut réduire la capacité de l'OPCVM à vendre ces titres avec la rapidité nécessaire pour réduire l'impact sur la valeur des actifs de l'OPCVM.
Les volumes traités sur les marchés, les durées d'exécution et les procédures de transfert de capitaux peuvent restreindre la liquidité d'une partie ou de la totalité des titres investis par l'OPCVM et ainsi affecter la liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.
L'OPCVM peut être rendu incapable d'exécuter ses décisions d'achat ou de vente quand les marchés deviennent illiquides, ce qui aurait pour conséquence possible de manquer des opportunités d'investissement ou de ne pouvoir faire face à certains rachats de parts de ce même OPCVM. Le manque de liquidité peut aussi entraîner le risque que le prix de vente d'un titre en portefeuille soit inférieur à sa juste valeur.

Risque de valorisation :

Ce risque est lié au fait que les marchés, en raison de situations spécifiques ou d'un manque de transactions, puissent ne pas permettre un calcul au plus juste de la juste valeur des titres de l'OPCVM. Dans ce cas, le risque de valorisation concerne la possibilité que, lors de la vente d'un titre dans le marché ou de son arrivée à maturité, le montant reçu soit inférieur à ce qui était anticipé, provoquant alors une perte pour l'OPCVM et impactant sa valeur liquidative de façon négative.

Risque actions :

L'OPCVM est exposé au risque actions. En effet, la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative peut être amenée à baisser.
Les investissements en actions présentent des risques significatifs de fluctuation dans les prix.

Risque de change :

Le risque de change est lié au fait que certains actifs peuvent être libellés dans des devises différentes de la devise de référence du fonds. Ce dernier peut être affecté par toute fluctuation des taux de change entre sa devise de référence et ces autres devises ou par une éventuelle modification en matière de contrôle des taux de change.
Si la devise dans laquelle un titre est libellé s'apprécie par rapport à la devise de référence du fonds, la contrevaleur du titre dans cette devise de référence va s'apprécier. A l'inverse, une dépréciation de cette même devise entraînera une dépréciation de la contrevaleur du titre.

Risque opérationnel :

Le risque opérationnel consiste au risque d'exécution et d'administration qui peut lui-même entraîner une perte pour l'OPCVM. Ceci peut être le résultat d'une omission, de procédures de traitement des ordres manquant d'efficacité, de problèmes informatiques ou d'erreurs humaines.

Risque d'inflation :

Sur le long terme, les rendements d'un investissement à court terme peuvent ne pas suffire à couvrir le niveau d'inflation, entraînant ainsi une réduction du pouvoir d'achat de l'investisseur.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **FCP BMCI ISR**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000037707**
- Date et référence de l'agrément : **03/11/2016, GP16093**
- Date de création : **02/12/2014**
- Siège social : **26, Place des Nations Unies - Casablanca -**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01/01** au **31/12**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100** Dirhams
- Etablissement de gestion : **BMCI ASSET MANAGEMENT** sise à **26, Place des Nations Unies - Casablanca -** représentée par **Monsieur AMRANI MOHAMED**
- Etablissement dépositaire : **BMCI** sise à **26, Place des Nations Unies - Casablanca**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
BMCI ASSET MANAGEMENT	Mohamed AMRANI
BMCI	M. Rachid MARRAKCHI

- Commissaire aux comptes : **Deloitte Audit** représentée par **Ahmed Benabdelkhalek**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié**
- Indice de référence : **50% MBI publié par BMCE et 50% MASI**
- Objectifs de gestion : **Le fonds « BMCI ISR » a pour objectif d'adopter une approche « Investissement Socialement Responsable » (ISR) basée sur une allocation dynamique et diversifiée. L'ISR est l'application du concept de développement durable aux placements financiers. Parallèlement à la recherche de performance financière via des prises de positions sur les marchés actions et taux issues des analyses et des anticipations de l'équipe de gestion ainsi que des notations financières internes à la société de gestion des différentes valeurs, la gestion ISR vise à générer un impact positif d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Cela implique d'évaluer et de sélectionner des actifs en prenant en compte des critères extra-financiers « Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance » (ESG) qui permettent d'évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).**

 Le critère environnemental tient compte de : la gestion des déchets, la réduction des émissions polluantes, la prévention des risques environnementaux... - Le critère social

prend en compte : les droits humains, les ressources humaines, l'engagement sociétal, le comportement sur les marchés.

Le critère de gouvernance vérifie : l'efficacité du conseil d'administration, les mécanismes de contrôle, l'engagement avec les actionnaires et la structure de l'actionnariat... Enfin, la performance du fonds serait corrélée à l'indice de référence choisi sur un horizon moyen terme.

- Stratégie d'investissement :

Le fonds « BMCI ISR » est investi en valeurs mobilières avec un maximum de:

- 60% sans les atteindre de ses actifs, hors titres d'«OPCVM actions» et liquidités, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription cotés à la bourse des valeurs ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public.

- 90% sans les atteindre de ses actifs, hors titres d'«OPCVM obligations», créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances

- 100% sans les atteindre de ses actifs, hors titres d'«OPCVM monétaires », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaires et liquidités, en titres de créances.

Par ailleurs, le fonds ne peut détenir des titres d'OPCVM de même catégorie à hauteur de 100% de ses actifs, hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités.

Le fonds peut également consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Les investissements du fonds « BMCI ISR » sont sélectionnés selon l'approche « Investissement Socialement Responsable » (ISR). Ils correspondent aux placements dans des titres (actions, titres de créances, ...) émis par des émetteurs privés, publics ou étatiques, notés selon les critères ESG par une agence internationale d'analyse et de notation extra-financière reconnue.

Sont également concernés indépendamment de la nature de l'émetteur, l'ensemble des titres ayant pour objet le financement de projets à impact social ou environnemental (obligations vertes,autres titres de créance,...) ainsi que les OPCVM ayant une stratégie ISR. La sélection des investissements du fonds est effectuée par l'équipe de gestion de BMCI AM en charge du fonds. Elle repose sur les deux analyses ci-dessous dans l'ordre suivant :

1 - L'analyse extra-financière se base sur les critères ESG pour la sélection de l'univers d'investissement du fonds. Ces critères sont définis par une agence d'analyse et de notation extra-financière d'envergure internationale. Tout changement d'agence devra obligatoirement faire l'objet d'un accord écrit préalable de l'AMMC (Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux). Le rôle de l'agence d'analyse et de notation extra-financière se limite à la mise à disposition d'informations sur la responsabilité sociale des entreprises / Etats. L'agence analyse les pratiques et les performances des entreprises dans six domaines (les ressources humaines, les droits humains, l'environnement, le gouvernement d'entreprise, l'éthique des affaires, et l'engagement sociétal) et les Etats dans trois domaines (la Protection de l'environnement, l'Etat de Droit et de Gouvernance ainsi que la Protection Sociale et la Solidarité). Ces analyses, formalisées dans une Base de données, donnent lieu à des scores argumentés, des revues de risques et des classements des entités sous revue. L'agence tient informée l'équipe de gestion de BMCI AM par un communiqué d'alerte de tout déclenchement de mise sous surveillance d'une entreprise, ainsi que des

modifications éventuelles des évaluations. En complément de cette veille, l'agence s'engage à réactualiser la note au minimum une fois tous les deux ans. L'équipe de gestion de BMCI AM s'appuie sur la Base de données de l'agence d'analyse et de notation extra-financière pour sélectionner les valeurs susceptibles de faire partie de l'univers d'investissement du fonds. Cette sélection repose sur une allocation respectant à tout moment une approche « Best In Class » qui sélectionne, par secteur d'activité, les entreprises présentant les meilleures pratiques sur le plan social (créations d'emplois, gestion des ressources humaines) ou environnemental (lutte contre le changement climatique, économies d'énergie, protection de l'environnement), ou encore respectant des principes de gouvernance d'entreprise (indépendance du conseil d'administration, respect du droit des actionnaires).

2 - L'analyse financière : une fois le filtre extra-financier réalisé, l'équipe de gestion de BMCI AM identifie et évalue parmi les émetteurs précédemment sélectionnés ceux qui sont les plus attractifs d'un point de vue finan¬cier dans le cadre de la gestion financière classique de portefeuille L'agence d'analyse et de notation extra-financière effectue également un audit annuel du process de sélection ISR du fonds. A l'issue de cet audit, l'agence réalise une attestation sur : - Tangibilité : l'agence spécifie la conformité du processus de sélection et de gestion observés avec les engagements pris par BMCI AM de retenir les entreprises « Best In Class » telles qu'elles sont identifiées à partir du processus de notation de l'agence. - Pertinence : l'agence vérifie que les entreprises sélectionnées obtiennent les meilleurs scores de responsabilité sociale mesurant leur degré d'engagement en faveur de la prévention des risques, du respect et de la promotion des normes publiques internationales en matière de capital humain, de droits humain, de protection de l'environnement, d'éthique des affaires, de transparence de leur gouvernance et d'engagement sociétal ; En outre, les entreprises sélectionnées ne doivent faire l'objet d'aucune controverse grave sur un ou plusieurs des critères du référentiel de notation de l'agence. Cette attestation est mise à la disposition des investisseurs sur demande. Enfin, des reportings semestriels spécifiques à la gestion ISR du fonds seront communiqués aux investisseurs. Ces reportings indiqueront le nom de l'agence de notation extra-financière couvrant la période du reporting..

- Durée de placement recommandée : **3 ans**
- Souscripteurs concernés : **Tous types de souscripteurs.**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **29/01/2015**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est calculée sur une base hebdomadaire : chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, dans les locaux de BMCI ASSET MANAGEMENT et au sein des agences BMCI par voie d'affichage et au niveau d'un journal d'annonces légales**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat. Les**

rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat sont reçues par BMCI ASSET MANAGEMENT et par les agences BMCI, du lundi 08h au jeudi 15h45 min, pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré) ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.

- Affectation des résultats : **Le FCP BMCI ISR est un fonds de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des « intérêts courus ».**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - **Au maximum 0,2% HT des montants souscrits dont 0.2% part incompressible acquise au fonds**
 - Commission de rachat maximale :
 - **Au maximum 0.1% HT des montants rachetés dont 0.1% part incompressible acquise au fonds**
 - Cas d'exonération :
 - **N/A.**
- Frais de gestion :
 - **2% HT au maximum. Les frais de gestion sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par BMCI ASSET MANAGEMENT**
 -

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais du Dépositaire	0.050% HT
(2) Commissions AMMC	0.025% HT
(3) Frais Maroclear	3.600.00 MAD HT annuel + partie trimestrielle selonn les conditions en vigueur
(4) Frais Commissaire aux Comptes	20.000.00 MAD HT
(5) Vie Sociale	20.000.00 MAD HT
Prestation de BMCI ASSET MANAGEMENT	taux de frais de gestion – (1) – (2) – (3) – (4) – (5)